

**Loi sur l'accès à l'information – Demandes traitées en avril 2026**

<b>Numéro de la demande</b>	<b>Description de la demande</b>	<b>Dispositions prises</b>	<b># of pages delivered</b>
A-2024-00026	Veuillez fournir tous les documents faisant état des montants consacrés aux dépenses liées aux œuvres d'art (location, achat, installation, entretien ou autres) par votre ministère ou organisme entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2016 et la date de réception de la présente demande.	Communication partielle	72